



INCLUSCOL

Foire aux questions pour les candidats

SOMMAIRE

Accès.....	2
Je ne retrouve pas mes codes d'accès EduConnect, que faire ?	2
J'ai créé un compte candidat individuel mais je suis scolarisé dans un établissement de l'EN / je ne peux pas avoir de compte EduConnect mais je suis scolarisé dans un établissement de l'EN, que faire ?	2
Saisie d'une demande.....	2
Je n'arrive pas à accéder au formulaire de demande, que faire ?	2
À quoi correspond la demande en procédure simplifiée et la demande en procédure complète dans Incluscol ?.....	2
Où trouver son numéro de candidat ?	2
Comment savoir à quoi correspondent les mesures d'aménagement ?	2
Je n'ai pas toutes les informations pour finaliser ma demande, devrai-je tout ressaisir ?	2
Je n'arrive pas à verser ma pièce justificative, que faire ?	3
Mon chef d'établissement me demande de finaliser ma demande, que faire ? / Ma demande n'a pas été transmise au chef d'établissement, que faire ?	3
J'ai reçu un mail pour compléter mes pièces justificatives médicales, comment faire ?	3
Puis-je demander des aménagements supplémentaires après avoir validé ma demande et après avoir reçu ma notification de décision ?	3
Suivi d'une demande	3
Où retrouver ma demande ?	3
Comment savoir si ma demande a bien été enregistrée ?	4
Où suivre l'évolution du traitement de ma demande ?	4
En procédure simplifiée, comment savoir quels sont les aménagements cochés par le chef d'établissement ?	4
Combien de temps faut-il pour obtenir une réponse ?	4
Ma demande a été refusée, partiellement ou en totalité, que faire ?	4
Modification d'une demande / cas particuliers.....	4
Puis-je modifier ma demande après l'avoir validée ?	4
J'ai fait une erreur dans la saisie de mes données d'identité après avoir validé ma demande, que faire ?	4
J'ai changé d'établissement.....	4
J'ai changé de spécialité, que faire ?	5
Je présente finalement un autre baccalauréat, dois-je refaire une demande ?	5
Je redouble, dois-je refaire une demande ?	5

Je ne retrouve pas mes codes d'accès EduConnect, que faire ?

Vous pouvez les récupérer en cliquant sur « Identifiant oublié » ou « Mot de passe oublié » ou vous pouvez vous connecter avec FranceConnect.

J'ai créé un compte candidat individuel mais je suis scolarisé dans un établissement de l'Éducation nationale (EN) / je ne peux pas avoir de compte EduConnect mais je suis scolarisé dans un établissement de l'EN, que faire ?

Vous pouvez créer un compte individuel sur Incluscol et vous rattacher à votre établissement. Consultez le Guide utilisateur candidat individuel pour plus de détails.

Saisie d'une demande

Je n'arrive pas à accéder au formulaire de demande, que faire ?

Vérifiez que la campagne qui correspond à votre situation est bien ouverte. Les dates sont affichées sur la page d'accueil d'Incluscol.

À quoi correspond la demande en procédure simplifiée et la demande en procédure complète dans Incluscol ?

Lorsque vous indiquez que vous disposez d'aménagements sur le temps scolaire et que les aménagements correspondent aux besoins en matière d'examen, vous êtes orientés en procédure simplifiée.

Lorsque vous indiquez que vous disposez d'aménagements sur le temps scolaire mais qu'ils ne correspondent pas aux besoins en matière d'examen, ou que vous ne disposez pas d'aménagements sur le temps scolaire, alors vous êtes orientés en procédure complète.

Où trouver son numéro de candidat ?

Il se trouve sur le relevé de notes du collège et du lycée, sur le relevé de notes du bac et sur le document d'inscription à l'examen à l'issue de l'inscription dans Cyclades. Il comporte 11 chiffres.

Comment savoir à quoi correspondent les mesures d'aménagement ?

Il convient de se référer à la réglementation ou de se rapprocher du chef d'établissement ou de l'équipe pédagogique.

Je n'ai pas toutes les informations pour finaliser ma demande, devrai-je tout ressaisir ?

Il est possible d'enregistrer la demande à l'état « En cours de création » à l'issue de la saisie du premier écran.

Je n'arrive pas à verser ma pièce justificative, que faire ?

Vérifiez que :

- Le fichier est au format PDF ;
- Sa taille ne dépasse pas 10 Mo ;
- Vous avez coché la case « J'atteste que les pièces justificatives sont correctes ».

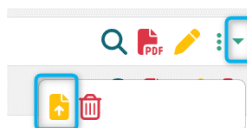
Mon chef d'établissement me demande de finaliser ma demande, que faire ? / Ma demande n'a pas été transmise au chef d'établissement, que faire ?

Allez dans « Mes demandes » et cliquez sur la demande concernée. Vérifiez les informations et cliquez sur « Valider » pour passer à l'état « Demande créée ».

J'ai reçu un mail pour compléter mes pièces justificatives médicales, comment faire ?

Vous devez aller sur « Mes demandes » et cliquer sur la flèche à droite de la demande concernée puis

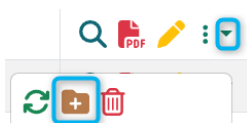
l'icône  comme indiqué ci-dessous. Vous arriverez sur la page de dépôt.



Puis-je demander des aménagements supplémentaires après avoir validé ma demande et après avoir reçu ma notification de décision ?

Oui, si votre examen n'a pas encore eu lieu et que la campagne est ouverte vous pouvez faire une demande complémentaire, mais uniquement à partir d'une procédure complète. Pour faire une demande complémentaire vous devez aller sur « Mes demandes » et cliquer sur la flèche à droite de

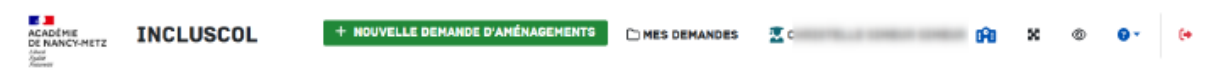
la demande concernée puis l'icône  comme indiqué ci-dessous.



Suivi d'une demande

Où retrouver ma demande ?

Vous devez aller sur l'onglet « Mes demandes » :



Comment savoir si ma demande a bien été enregistrée ?

Après validation, votre demande passe à l'état « Demande créée ». Vous recevrez un récapitulatif par email et pourrez suivre son avancée dans l'onglet « Mes demandes ».

Où suivre l'évolution du traitement de ma demande ?

Vous pouvez suivre son avancée dans l'onglet « Mes demandes ».

En procédure simplifiée, comment savoir quels sont les aménagements cochés par le chef d'établissement ?

Vous pourrez retrouver les aménagements saisis par le chef d'établissement en procédure simplifiée sur le récapitulatif de votre demande. Cliquer sur la loupe puis sur télécharger en bas du formulaire pour obtenir le récapitulatif.

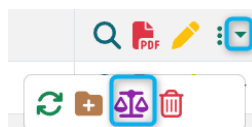
Combien de temps faut-il pour obtenir une réponse ?

Le délai dépend de votre académie et de la période de traitement.

Ma demande a été refusée, partiellement ou en totalité, que faire ?

Vous pouvez faire un recours dans Incluscol dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La fonctionnalité est accessible pendant le délai réglementaire dans « Mes demandes »,

cliquer sur la flèche à droite de la demande concernée puis l'icône  comme indiqué ci-dessous.



Modification d'une demande / cas particuliers

Puis-je modifier ma demande après l'avoir validée ?

Oui, tant que la campagne est ouverte et que votre demande est à l'état « En cours de création ». Une fois validée (« Demande créée »), vous pouvez ajouter des pièces justificatives si le médecin ou le secrétariat vous le demande. Si vous faites une autre modification elle réinitialisera le processus.

J'ai fait une erreur dans la saisie de mes données d'identité après avoir validé ma demande, que faire ?

La division des examens et concours a la possibilité de faire les corrections nécessaires sur les données d'identité.

J'ai changé d'établissement

Si vous êtes un candidat scolaire et que vous vous connectez avec un compte EduConnect, il suffit de vous reconnecter à votre compte Incluscol après votre changement pour que l'établissement soit mis à jour automatiquement. Si vous avez un compte individuel rattaché à un établissement, vous devez

faire le changement manuellement. Vous trouverez la procédure à suivre dans le Guide utilisateur candidat individuel.

J'ai changé de spécialité, que faire ?

Vous pouvez modifier votre spécialité sans que votre demande change de statut. Le chef d'établissement et la division des examens et concours ont également la possibilité de modifier la spécialité saisie par le candidat en cas de changement de spécialité.

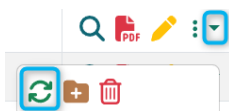
Je présente finalement un autre baccalauréat, dois-je refaire une demande ?

Oui, une demande est valable pour un examen. De plus, les aménagements d'un baccalauréat à un autre sont différents, il convient donc de refaire une demande.

Je redouble, dois-je refaire une demande ?

Non, votre notification est toujours valable. Vous pouvez reconduire votre demande en cliquant sur l'icône de reconduction dans « Mes demandes » et cliquer sur la flèche à droite de la demande

concernée puis l'icône  comme indiqué ci-dessous. :



Vous devrez réimprimer la nouvelle notification avec la nouvelle session ajoutée.